BOVIWELL, CAP2ER, HVE… QUÉSACOW ?

A l'heure où la conjoncture de la filière bovin viande est en crise, de nouvelles démarches sont de plus en plus présentes dans les élevages (environnement, bien-être animal…). Mais quel en est votre intérêt d'éleveur ?

Cette plaquette, réalisée en partenariat entre les Chambres d'Agriculture de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Vienne et de la Haute-Vienne, a pour vocation de vous décrire l'intérêt de ces approches.

Le bien-être de vos bovins, parlez-en avec Boviwell

L'appréciation du bien-être animal en élevage peut paraître complexe et, jusqu'à présent, la filière ne disposait pas d'outil permettant d'obtenir des données objectives et fiables pour identifier les bonnes pratiques en matière de bien-être des bovins.

Sensibiliser les acteurs de la filière, faire le lien entre bien-être animal et indicateurs techniques sur l'exploitation, identifier et valoriser les bonnes pratiques susceptibles d'être déployées à grande échelle sont autant d'objectifs fixés par le dispositif.

L'évaluation est basée sur les 5 libertés fondamentales de l'animal

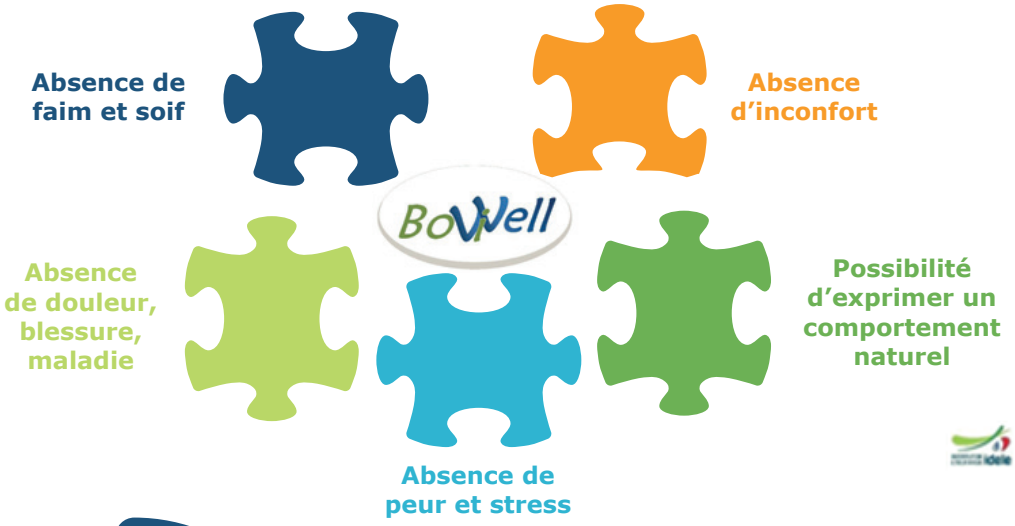

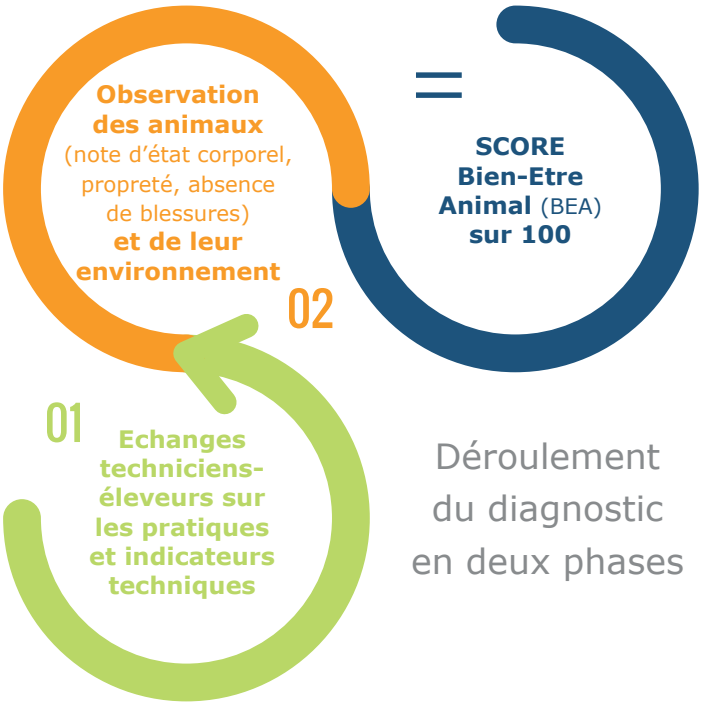

Déroulement du diagnostic en deux phases

Certains critères précédemment évalués par la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage sont également valorisés tels que le confort de logement, l'abreuvement, les pratiques de gestion de la douleur notamment autour de l'écornage, etc.

Cette approche permet à l'éleveur de mettre en avant ses bonnes pratiques et son ressenti vis-à-vis du bien-être animal. Par la suite, ses résultats peuvent également l'aider à l'élaboration d'un plan d'action, en lien avec ses performances techniques, qui lui permettra d'identifier les voies d'amélioration envisageables.

Mettez en avant votre empreinte carbone avec Cap2ER

En France, l'agriculture représente 17,4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) (CITEPA, 2017). Les travaux réalisés dans les différents programmes de recherche (Beef Carbon, Carbon Dairy) ont pour objectif de mettre en avant les contributions positives de l'agriculture.

> Le calcul de son empreinte

Afin d'évaluer le bilan carbone des exploitations, les filières d'élevage ruminants avec l'Institut de l'Elevage ont mis au point une méthode de calcul qui utilise l'outil Cap'2er (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants).

Deux niveaux d'évaluation sont disponibles

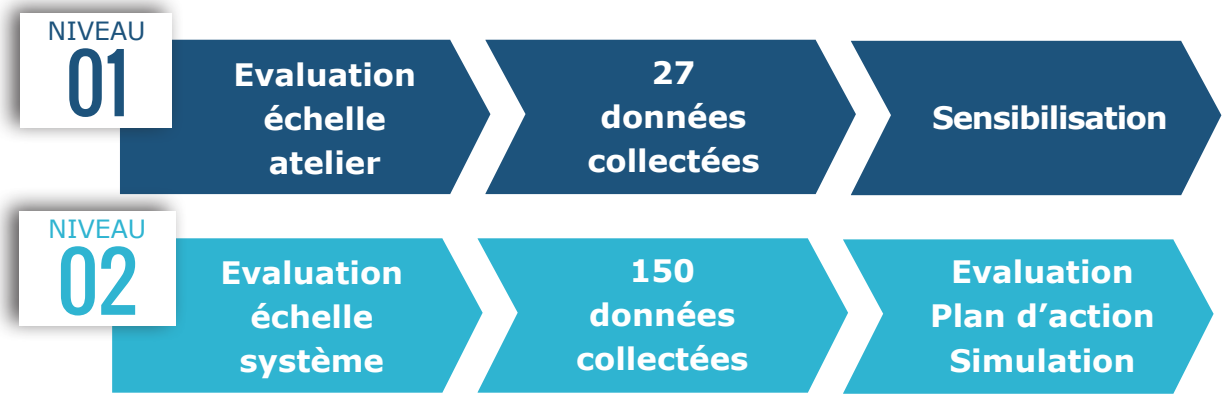

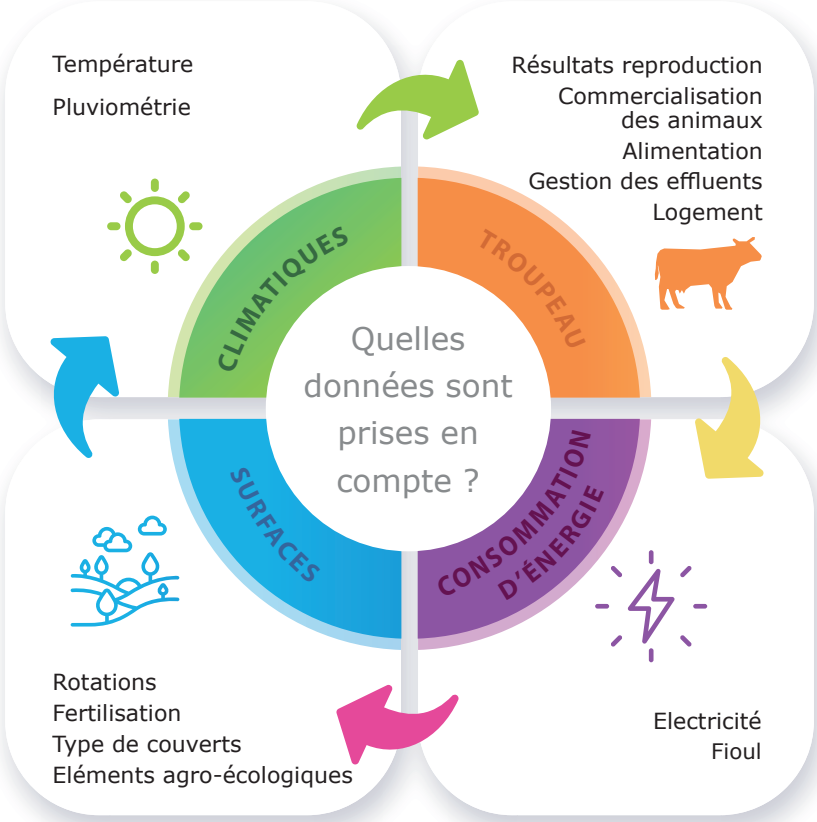

L'empreinte carbone se calcule en soustrayant le stockage de carbone aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Les résultats sont exprimés en kilo équivalent CO_2 par kg de viande vive produite en bovin viande (kg eqCo_2/kgvv).

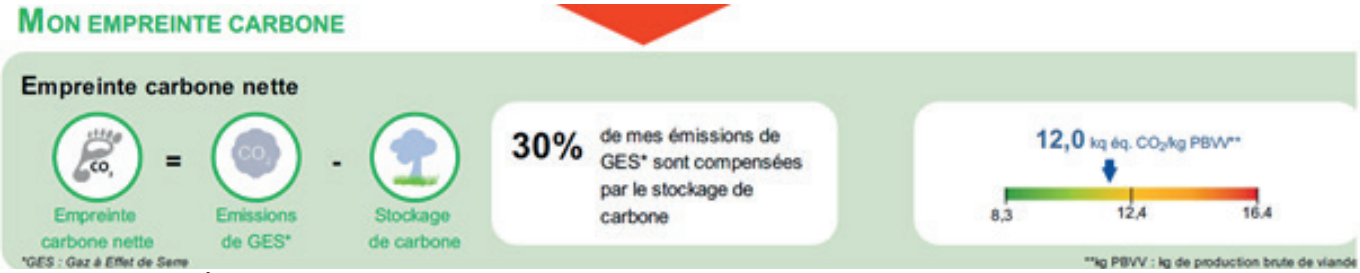

Exemple de résultats en bovin viande

Les résultats obtenus sont comparés à des exploitations ayant un système similaire, ce qui permet aux éleveurs de se situer. Le résultat étant ramené au kgvv produit, les ordres de grandeur vont varier en fonction de la production de l'exploitation (plus ou moins d'engraissement).

> Références nationales

Systèmes Bovin viande	Empreinte carbone (en kg eq CO_2 /kgvv)
Naisseur	12,3
Naisseur avec engraissement des femelles	12
Naisseur engraisseur de jeunes bovins	12,4
Naisseur engraisseur de veaux	14,7

Source : résultats Beef Carbon 2017, Idele

Ces résultats moyens cachent une forte variabilité entre les exploitations ayant le même système de production. Des marges de manœuvre sont donc existantes. Pour illustrer, le tableau ci-dessous vous présente les critères de reproduction moyens du territoire. L'un des leviers d'amélioration de son empreinte carbone reste la gestion des animaux improductifs !

> Les résultats de reproduction par département sur la campagne 2019-2020

	Charente	Corrèze	Creuse	Dordogne	Vienne	Haute-Vienne
Nombre moyen de vaches présentes	59	57,4	84	54,4	65,6	74,9
Nombre de veaux nés	54	51	79	47,7	63	67,4
IVV moyen (jours)	431	431	422	441	413	408
IVV 1er – 2ème vêlage (jours)	472	442	460	481	425	440
Age au 1er vêlage (mois)	38,7	36,3	37,6	39	36,3	35
% mortalité	8,7	7,7	7,1	8,25	7,4	7,3

Les résultats ci-dessus sont basés sur des cheptels de plus de 10 vaches en race Limousine.

Le diagnostic Cap2er permet aussi de réaliser un bilan de l'azote, de mesurer le potentiel nourricier (nombre de personne nourries par rapport à un besoin protéique journalier) et le maintien de la biodiversité (en ha de biodiversité entretenu) sur son exploitation.

Plus d'informations sur **http://idele.fr/reseaux-et-partenariats/life-beef-carbon.html**

La réalisation d'un bilan carbone de votre exploitation peut être valorisée par la vente de crédits carbone via les Appels à Projet France Carbone agri (AAP FCAA) : explications…

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont défini le référentiel du label **« Bas Carbone ».** Il permet de certifier et de valoriser les économies de carbone sur le marché des **crédits carbone** et s'appuie sur une méthode qui doit être certifiée par l'Etat. Pour l'élevage de ruminants, c'est la méthode **CARBON AGRI** qui a été validée.

Cette démarche est portée par l'Association **France CARBON AGRI Association (FCAA),** constituée des principales organisations professionnelles (FNPL, FNB, FNO, FNEC), avec l'appui méthodologique de l'Institut de l'Elevage. Ses fonctions sont :

- Organiser la mise en relation de l'offre/demande de crédit carbone ; Des appels à projets permettent de centraliser les engagements de réductions d'émissions de carbone des élevages. FCAA recherche des acheteurs et met en œuvre une contractualisation (stipule la quantité de carbone que l'élevage s'est engagé à économiser durant le projet)
- Expertiser les projets et obtenir auprès du MTES la labellisation « bas carbone » (audit par un organisme indépendant effectué sur un échantillon d'exploitations)
- Garantir la transparence des flux financiers

Lors du dépôt du projet auprès de France CARBON AGRI Association, il est vérifié 2 critères d'éligibilité :

1. Le respect du seuil de 170 kg d'azote organique par ha de SAU de l'exploitation
2. Le stock de carbone en place (prairies permanentes, prairies temporaires, linéaires de haies), qui devra au minimum être maintenu pendant la durée du projet.

En pratique :

Le retour financier pour les premiers contrats signés en 2019 se situe à 30 €/tonne de carbone économisée.

Pour exemple : si on reprend l'exploitation « moyenne » naisseur du tableau 1, si elle réduit linéairement son empreinte carbone de 10 % en 5 ans, elle peut espérer économiser environ 80 Teq CO_2 et avoir un rachat d'environ 2400 € de ses crédits carbone.

La Haute Valeur Environnementale (HVE) : Une ambition en Nouvelle-Aquitaine

Le 9 Juillet 2019, les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine ont adopté une feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique : **Néo Terra.** Les trois enjeux principaux : sortir des pesticides et généraliser les pratiques agro écologiques, s'adapter au changement climatique, favoriser le bien-être animal. Cette ambition régionale se traduit par la volonté d'accompagner les agriculteurs **vers l'agriculture Biologique et la Haute Valeur Environnementale.**

Les prérequis pour aller vers HVE : être certifié niveau 1 (=diagnostic de conditionnalité des aides PAC) OU niveau 2 (=certification globale d'exploitation type AB ou AREA).

Pour être certifié HVE, deux options :

- **Option A dite Thématique :** valider 4 thématiques (obtenir minimum 10 points par item) qui sont la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation. Dans chaque item plusieurs critères permettent d'obtenir des points.
- **Option B dite Globale :** il faut respecter deux indicateurs, la présence de l'équivalent de 10% de la SAU en Infrastructure agro écologiques ou avoir + de 50% de Prairies permanentes et que le poids des intrants soit inférieur à 30% du chiffre d'affaires.

Quels freins à la certification HVE ?

Options	Freins
A	Respect des préconisations et des AMM sur l'onglet phytosanitaire des cultures
	Calcul de la balance globale azotée : il faut être en moyenne en dessous de 40 Kg N/Ha de SAU pour obtenir 10 points et en dessous de 60 Kg N/Ha de SAU pour obtenir 5 points.
	La gestion de l'irrigation : avoir un cahier d'enregistrement des pratiques, impact de l'origine de la ressource en eau et de la période de prélèvement.
B	Très peu atteignable pour nos élevages de Bovin Viande au regard du poids important des intrants (aliments, carburants, consommables, engrais…).

Au 31 décembre 2020 en Nouvelle-Aquitaine, 151 éleveurs de Bovins Viande sont certifiés HVE par la voie A (dont 92 détiennent un autre atelier type arboriculture, viticulture ou grandes cultures) et 49 par la voie B du fait principalement de la présence d'un atelier arboricole sur leur exploitation qui vient gonfler le chiffre d'affaire (la main d'œuvre n'étant pas comptabilisée comme intrant).

Le développement de l'HVE dans nos élevages BV est freiné par le manque de reconnaissance de cette démarche et l'absence aujourd'hui de plus-value économique.

Ces démarches vertueuses sont de très bons outils de communication pour vos élevages mais surtout mettent en avant des leviers d'amélioration technico-économiques !

Pour toute information, vous pouvez contacter votre Chambre d'Agriculture.

Vos contacts

Animateurs départementaux		
Charente	**Laurie MOURICHOU**	laurie.mourichou@charente.chambagri.fr 05 45 84 09 28
Corrèze	**Aurélien GAIGE**	aurelien.gaige@correze.chambagri.fr 07 63 45 22 89
Creuse	**Natacha LAGOUTTE**	natacha.lagoutte@creuse.chambagri.fr 05 55 61 50 35
Dordogne	**Elodie PEYRAT**	elodie.bouzonie@dordogne.chambagri.fr 05 53 35 88 33
Vienne	**Solène DURANT**	solene.durant@vienne.chambagri.fr 05 49 44 74 22
Haute-Vienne	**Céline PIGNOL**	celine.pignol@haute-vienne.chambagri.fr 05 87 50 40 43

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CORRÈZE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CREUSE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE VIENNE

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine